

	
Délibération n° 8	Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021
Direction des Finances	Domaine de compétence 7.1 – Décisions Budgétaires
<p>Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 21/06/2021</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 30/06/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Maxime GUERVILLE.</p> <p>Objet : Budget Port De Plaisance - Décision Modificative N°1</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint	
Synthèse de la délibération :	Budget Port de Plaisance - Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°17 du 12 Avril 2021 approuvant le budget Primitif 2021 du Budget Annexe Port de Plaisance,

Vu la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 16 juin 2021,

Considérant, la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 65 en dépenses suite à un problème matériel lors du vote en Conseil Municipal d'un montant de 4 800 €,

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2021 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES			
65	658	Charges diverses de gestion courante	4 800,00 €
012		Charges de personnel	-4 800,00 €
TOTAL :			0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.